

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, **tenue le 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2018 à 20h00** à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
Madame Patricia Poulin, conseillère №.2  
Monsieur Yves Morin, conseiller №.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

### 067-02-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du 26 février 2018, soit ouverte à 20h00.

**Adoptée à l'unanimité**

### 068-02-2018 2. Renonciation à l'avis de convocation

**ATTENDU** l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

**Adoptée à l'unanimité**

## LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

### À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Madame Patricia Poulin, conseillère no.2  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 20h00, lundi le 26 février 2018, au 45 de la rue Beausoleil.

### ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt
5. PAC rurales – Accueil touristique plage municipale
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 22<sup>ème</sup> jour de février 2018  
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

## 069-02-2018 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Tous les membres étant présents,

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Réjean Riel

**Et résolu :**

**QUE** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 26 février 2018, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation en ajoutant les items suivants :

- Soumissions pour l'émission des billets – Règlement CV.521
- Autorisation à Patrice Jetté – Projet structurant – Festitrad Jeunesse
- Retrait de la demande PIQM 1.5 Dossier no : 525208

**Adoptée à l'unanimité**

070-02-2018 4. Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 700 000 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
CV.521	700 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro CV.521, la Ville de Saint-Gabriel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mars 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice-générale adjointe et trésorière, Mireille Bibeau ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	36 400 \$	
2020.	37 700 \$	
2021.	38 900 \$	
2022.	40 400 \$	
2023.	41 700 \$	(à payer en 2023)
2023.	504 900 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro CV.521 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité**

071-02-2018 5. Soumissions pour l'émission de billets – Règlement CV.521

Date d'ouverture :	26 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7046%
Montant :	700 000\$	Date d'émission :	6 mars 2018

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Gabriel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mars 2018, au montant de 700 000 \$ ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 400 \$	2,00000 %	2019
37 700 \$	2,20000 %	2020
38 900 \$	2,40000 %	2021
40 400 \$	2,55000 %	2022
546 600 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,67700

Coût réel : 3,02361 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

36 400 \$	3,10400 %	2019
37 700 \$	3,10400 %	2020
38 900 \$	3,10400 %	2021
40 400 \$	3,10400 %	2022
546 600 \$	3,10400 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,10400 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 400 \$	3,16000 %	2019
37 700 \$	3,16000 %	2020
38 900 \$	3,16000 %	2021
40 400 \$	3,16000 %	2022
546 600 \$	3,16000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,16000 %

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

**Il est proposé** par Sylvie St-Georges,

**Appuyé par** Réjean Riel

**Et résolu :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Ville de Saint-Gabriel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 mars 2018 au montant de 700 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro CV.521. Ces billets sont émis au prix de 98,67700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité**

## 072-02-2018 6. PAC rurales – Accueil touristique plage municipale

**ATTENDU QUE** des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de d'Autray ;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Gabriel souhaite installer un abri temporaire (roulotte) pour accueillir et informer les visiteurs en plus de faire la promotion des activités se déroulant à la plage.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Patricia Poulin

**Et résolu :**

**QUE** le directeur général, Michel St-Laurent, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer la réalisation des projets suivants :

- ✓ Accueillir et informer un plus grand nombre de visiteurs ;
- ✓ Assurer une meilleure promotion et gestion des activités et événements se déroulant à la plage ;
- ✓ Permettre la rétention des visiteurs dans le secteur Brandon.

**QU'EN** rapport avec ces projets, la Ville de Saint-Gabriel réserve à même son budget général 2018, un montant total de **8 000\$**, attribué à chaque projet de la manière suivante :

- ✓ Amélioration et aménagement de la roulotte 5 000 \$
- ✓ Installation d'un accès internet sans fil pour la plage et le poste d'information touristique 3 000 \$

**Adoptée à l'unanimité**

073-02-2018 7. Engagement personnel – Classique hivernale Chasse et pêche

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

Et résolu :

**QUE** ce conseil autorise l'engagement de Madame Vivianne Charrette, comme aide pour l'organisation de la classique hivernal chasse et pêche, à raison de 16\$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité**

074-02-2018 8. Autorisation à Patrice Jetté – Projet structurant – Festitrad Jeunesse

**ATTENDU QUE** le Festitrad Jeunesse est une journée complète d'initiation à la danse, au chant, au conte et à la musique traditionnelle par l'entremise de divers ateliers interactifs et de spectacles pour les enfants de 4 à 12 ans environ ;

**ATTENDU QUE** le Festitrad Jeunesse vise à mettre en contact les enfants avec notre patrimoine culturel le plus rapidement possible dans leur vie. L'événement a aussi pour objectif, grâce à une journée complète de programmation, de faire venir à Saint-Gabriel des familles provenant des 4 coins de Lanaudière.

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

Et résolu :

**QUE** le directeur des communications et du Développement Culturel, Patrice Jetté, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'appui aux projets structurants pour assurer la réalisation de la 1<sup>ère</sup> édition du « Festitrad Jeunesse ».

**QU'EN** rapport avec ce projet, la ville se réserve à même son budget 2018, un montant de **2 000\$**.

**Adoptée à l'unanimité**

075-02-2018 9. Retrait de la demande PIQM 1.5 Dossier no : 525208

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

Et résolu :

**QUE** ce conseil demande de retirer la demande no. 525208 dans le programme **PIQM 1.5** concernant des travaux sur la rue Dequoy.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10. Période de questions

076-02-2018 11. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 26 février 2018

**Il est proposé par** Patricia Poulin

**Appuyé par** Réjean Riel

Et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire de ce 26 février 2018 soit levée à 20h 20.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
Maire

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général et greffier

#### **Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce vingt-sixième jour du mois de février 2018.

---

*Gaétan Gravel, Maire*